

SOINS INFIRMIERS DES PATIENTS PORTEURS DE PLAIES AIGUES OU CHRONIQUES, SIMPLES OU COMPLEXES

+99% de satisfaction des participants

CONTEXTE DE FORMATION

L'efficacité des actions de prise en charge des plaies chroniques et aiguës nécessite pour chaque acteur du soin de mobiliser de solides savoirs théoriques et de bonnes pratiques professionnelles.

Les évolutions constantes des dispositifs médicaux et des recommandations imposent de se former régulièrement pour garantir la sécurité et la qualité des soins prodigués.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- Comprendre le processus de cicatrisation afin de mettre en place des actions pertinentes en regard du type de plaies.
- Actualiser ses connaissances concernant les plaies chroniques et les plaies aiguës (symptômes, localisation, étiologie)
- Améliorer son diagnostic pour optimiser les soins de plaie et faciliter la mise en place de stratégies adaptées.
- Savoir dépister les facteurs de risques, les facteurs de retard de cicatrisation ainsi que les complications éventuelles.
- Apprendre à choisir le bon pansement pour le bon patient. Connaître les dispositifs médicaux actuels, savoir quand, comment les utiliser et les prescrire.
- Apprendre les différentes techniques de détersion et les indications.
- Savoir préparer le soin des plaies en prenant en compte la douleur et le vécu singulier de chaque personne soignée .
- Répondre aux besoins des personnes en délivrant une information adaptée afin d'éduquer le patient et sa famille.
- Acquérir un vocabulaire médical spécifique à la plaie pour mieux communiquer en équipe.
- Uniformiser et homogénéiser les pratiques.

FORMAT DE LA FORMATION

Formation dispensée **en présentiel sur 2 journées**. (14 heures)

L'animation pédagogique favorisera des méthodes **participatives** adaptées à la formation action au travers d'analyse de pratiques, d'étude de cas cliniques et de partage d'expériences.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour bénéficier du financement DPC, un compte DPC doit être créé sur agencedpc.fr puis une demande de prise en charge réalisée sur mondpc.fr, en renseignant la référence de votre formation : **12642325005**.
- La prise en charge par l'ANDPC est octroyée dans la limite de 2 jours par an, soit un total de 14 heures de formation sur l'année.
- Une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC sera versée par l'ANDPC.
- Pour toute question, contactez-nous au **02 99 68 83 18**.